

MOTION demandant à la Municipalité de faire une proposition concernant la représentativité du Conseil Communal au sein du Conseil Intercommunal du Conseil régional.

Lors de la décision d'adhésion de la ville de Nyon au Conseil régional, certains conseillers communaux souhaitaient une représentation du Conseil Communal. Plusieurs arguments dont celui de notre Syndic Daniel Rossellat précisaient que, nous citons le contenu du PROCÈS-VERBAL de la séance du Conseil Communal du 16 novembre 2009 :

« Pour les 19 voix, la Municipalité parlera durant la période transitoire pour la totalité des voix. Dans deux ans, soit au début de la nouvelle législature, on pourra décider si on veut une participation mixte ».

Le conseiller communal Colomb précisait lui : *« il semble indispensable d'associer le Conseil communal au processus de décision en créant, dès le début, une commission municipale formée de représentants de la Municipalité et de Conseillers communaux émanant de toutes les forces politiques élues. Cette commission pourrait ainsi participer à l'information et à l'élaboration de prises de décisions en accord avec les différentes sensibilités politiques. »* (PV de la Séance du Conseil Communal du 16 novembre 2009)

Finalement Monsieur le Syndic a précisé que : *« Nyon va amener son dynamisme, son envie et son poids pour faire que la région ne parle que d'une seule voix, qui est le problème actuel au niveau du canton. Quant à la commission municipale, M. le Syndic est tout à fait ouvert, il reste à voir sous quelle forme. Toutefois, il estime qu'il faut aller au bout de ces deux ans de fonctionnement et de faire le point ensuite. »*

Le fait qu'une seule personne détienne les 19 voix nous paraît dommageable. Sur l'extrait du PV de la dernière séance nous constatons que M. Uldry, porteur à lui seul des 19 voix de la Commune de Nyon, était absent et non remplacé, ce qui empêche une représentativité importante de notre ville (19 voix sur 102).

Nous arrivons au terme des deux ans de fonctionnement et par cette motion, il est demandé à la Municipalité de faire une proposition au Conseil communal concernant la représentativité de ses membres au sein du Conseil Intercommunal du Conseil régional au plus tard pour la première séance du Conseil Communal de législature 2011-2016.

Christine Trolliet et Consorts

